

### Tri des matériaux recyclables (papiers, cartons et plastiques) - Renouvellement de l'appel d'offres

**M. l'Adjoint LEGEARD, Rapporteur** : Le marché de prestation de tri (papiers, cartons et plastiques) arrive à échéance le 31 octobre 2001. Dans ce cadre, une nouvelle procédure de consultation doit être engagée.

En effet, quelle que soit la qualité du tri réalisé par les Bisontins, un tri complémentaire de ces matériaux est toujours nécessaire pour que les produits répondent aux exigences de qualités permettant leur recyclage effectif par les industries concernées.

Il est donc nécessaire de faire appel à un partenaire pour assurer cette prestation pour le compte de la Ville, afin de répondre dès le 1<sup>er</sup> novembre aux besoins de tri des matériaux provenant des quartiers actuels, mais aussi à ceux des quartiers qui seront par la suite équipés de la «deuxième poubelle» à couvercle jaune.

Il est donc envisagé de relancer une consultation pour retenir un partenaire pouvant effectuer cette prestation :

\* la durée du marché pourra être de 14 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2001, avec possibilité de reconduction expresse de 12 mois supplémentaires.

Pour ces deux périodes, on estime les quantités suivantes :

Périodes		Poids estimés (tonnes)		Coûts estimés	
		Minima	Maxima	Minima	Maxima
14 mois	du 1 <sup>er</sup> novembre 2001 au 31 décembre 2002	2 000	4 000	1 700 000 F 259 163,32 €	3 400 000 F 518 326,65 €
26 mois	du 1 <sup>er</sup> novembre 2001 au 31 décembre 2003	4 000	9 000	3 400 000 F 518 326,65 €	7 650 000 F 1 166 234,98 €

\* dans le cadre de cette consultation, des propositions de prix pourront également être enregistrées pour les quelques communes de la communauté d'agglomération non adhérentes à un syndicat afin qu'elles puissent bénéficier, comme lors du précédent appel d'offres, des conditions de prix pour les prestations de tri qu'elles auraient à mettre en place.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce projet.

*Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.*